

## Publication par la Banque de France du rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers

La Banque de France, relayée par l'IEDOM dans les départements d'outre-mer, veille « au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement », « à la sécurité des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers », ainsi qu'« à la sécurité des moyens de paiement scripturaux et à la pertinence des normes applicables en la matière ». Elle vient de publier le compte-rendu de ses actions en la matière sur la période 2012- 2014. Cette dernière a été marquée par le développement des transactions internet par cartes bancaire, la migration vers la norme SEPA, ou l'extension du champ de surveillance aux titres spéciaux de paiement dématérialisés (chèques cadeaux et titres restaurant notamment). Dans le cadre de cette nouvelle mission, la Banque de France a préparé un référentiel de sécurité présentant les objectifs de sécurité qui devront être atteints par les entreprises qui émettent et gèrent les titres spéciaux de paiement dématérialisés visés par l'arrêté du 17 juin 2013. La période a également été marquée par une évolution importante du cadre de surveillance des infrastructures des marchés financiers fixé par la BCE avec l'adoption en juin 2013 par le Conseil des gouverneurs des nouveaux principes CPMI/IOSCO plus exigeants que les précédents. Le premier chapitre du rapport traite des principales évolutions du cadre de surveillance de la Banque de France en matière d'infrastructures des marchés financier et de moyens de paiement, le second chapitre traite des actions menées en matière de surveillance des infrastructures des marchés financiers et le troisième chapitre traite des actions qui concernent le domaine des moyens de paiement.

[https://www.banque-france.fr/uploads/tx\\_bdfgrandesdates/rapport-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-systemes-d-echange-2014.pdf](https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/rapport-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-systemes-d-echange-2014.pdf)

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,4% en décembre 2014, en baisse par rapport au taux de 11,5% de novembre 2014 et à celui de 11,8% de décembre 2013. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis août 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,9% en décembre 2014, en baisse par rapport au taux de 10,0% de novembre 2014 et à celui de 10,6% de décembre 2013. C'est la première fois depuis octobre 2011 que ce taux descend sous les 10,0% dans l'UE28. Eurostat estime qu'en décembre 2014, 24,056 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,129 millions dans la zone euro. Par rapport à novembre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 228 000 dans l'UE28 et de 157 000 dans la zone euro. Comparé à décembre 2013, le chômage a baissé de 1,710 million de personnes dans l'UE28 et de 693 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en décembre 2014 ont été enregistrés en Allemagne (4,8%) ainsi qu'en Autriche (4,9%), et les plus élevés en Grèce (25,8% en octobre 2014) et en Espagne (23,7%).

### OCDE

#### Objectif croissance 2015

Dans son rapport annuel, l'OCDE donne une évaluation des réformes mises en place par les pays membres. Elle loue l'intensité des réformes menées en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal, mais déplore leur faiblesse voire même leur diminution « dans la plupart des pays nordiques et du cœur de la zone euro ». Concernant la France, le rapport recommande l'allègement du coût du travail, la réforme du droit du travail, le développement de la formation professionnelle, l'amélioration de la lutte contre l'échec scolaire et la levée de certains freins à la concurrence.

<http://www.oecd.org/fr/economie/reformes-economiques-objectif-croissance.htm>

### Microfinance

#### La microfinance dans les Outre-mer

Un projet d'avis consacré à la « Microfinance dans les Outre-mer » a été présenté le 10 février à l'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental CESE. Parmi les propositions on trouve l'extension du suivi statistique de la microfinance par la Banque de France à l'ensemble des territoires ultramarins, en partenariat avec l'IEDOM et l'IEOM.

[www.lecese.fr/sites/default/files/communiqués/CP%20-%20Avis%20Microfinance%20dans%20les%20OM.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/communiqués/CP%20-%20Avis%20Microfinance%20dans%20les%20OM.pdf)

### Actualités législatives

#### Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-149 du 10 février 2015 relatif aux obligations déclaratives et à la mise en concurrence des intermédiaires en défiscalisation outre-mer

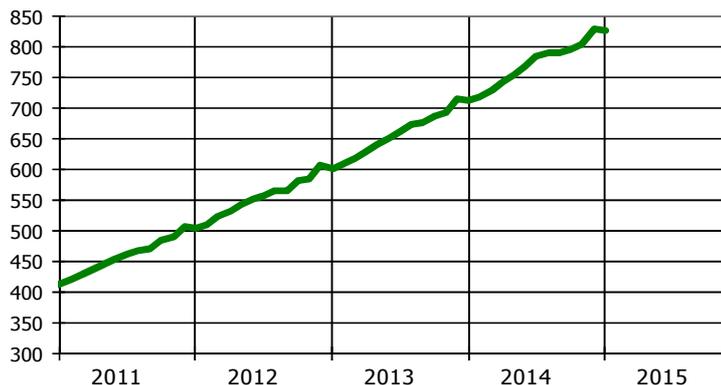
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030223097&categorieLien=id>

# ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Les émissions nettes de billets

En janvier 2015, les émissions nettes de billets ont diminué de 2,4 millions d'euros, après une augmentation de 24,9 millions le mois précédent, et s'établissent à 826,6 millions d'euros. Le nombre de billets émis en janvier (15,0 millions) est constitué à 72,3 % par la coupure de 50 € (qui représente 65,6 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La diminution de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc appréciée de 44 centimes pour s'établir à 55,1 € au 31 janvier 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



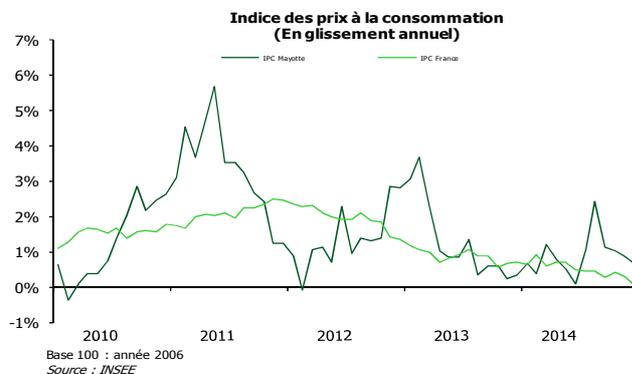
Source : IEDOM

## BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

### Légère augmentation des prix en décembre

Après la diminution enregistrée en novembre, l'Indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,1 % en décembre. Cette évolution est due à l'accroissement conjugué des prix des produits alimentaires (+0,4 %), des services (+0,2 %) et des produits manufacturés (+0,1 %). En revanche, les prix de l'énergie enregistrent une réduction de 1,2 %.

En glissement annuel, l'IPC progresse de 0,7 %, influencé par la croissance des prix des produits alimentaires (+2,7 %) et des services (+2,2 %), tandis que les prix de l'énergie et des produits manufacturés reculent, respectivement, de 3,0 % et 1,7 %.



Base 100 : année 2006  
Source : INSEE

### Matinale sur la fiscalité directe des entreprises

La Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) a organisé vendredi 23 janvier une matinale d'informations sur les nouvelles taxations auxquelles doivent faire face les entreprises. En effet, depuis 2014, la fiscalité locale s'articule autour de quatre taxes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la Contribution économique territoriale (CET), imputable aux entreprises, qui remplace la taxe professionnelle.

La CET est plafonnée à 3,0 % de la valeur ajoutée produite par l'entreprise et se compose de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la Cotisation foncière des entreprises (CFE). La CVAE ne concerne que les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 euros. La CFE est calculée à partir de la valeur locative cadastrale de l'entreprise à laquelle est appliqué un taux communal. Des exonérations et abattements sont prévus pour certaines entreprises : les jeunes entreprises innovantes sont entièrement affranchies de la CET comme les artisans qui n'emploient aucun salarié. De même, pour les entreprises installées en zone franche d'activité, une exemption totale de la CET est prévue en 2015 avant d'être appliquée de manière progressive jusqu'en 2017 (90,0 % en 2016 et 80,0 % en 2017). Pour les créations d'entreprise, une diminution de 50,0 % de la CVAE est mise en place la première année. En outre, les artisans employant moins de trois salariés bénéficient également d'une réduction (75,0 % pour un salarié, 50,0 % pour deux et 25,0 % pour trois).

Par ailleurs, deux taxes annexes ont été prévues pour le financement des chambres consulaires. En outre, une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux a été créée. Elle concerne les secteurs de la téléphonie, des télécoms, d'électricité, de gaz et des hydrocarbures. Les entreprises d'assainissement et des eaux en sont exonérées totalement. Enfin, une taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) est appliquée pour les entreprises de commerce de détail dont le chiffre d'affaire dépasse 460 000 euros.

### Réouverture du registre du commerce

Fermé depuis novembre 2013, le Registre du commerce et des sociétés (RCS) a rouvert ses portes le 12 janvier et accueille désormais le public les lundis et mercredis matin. Le RCS délivre les extraits Kbis, documents qui attestent de l'existence juridique d'une entreprise et renseignent sur l'identité et l'adresse de la personne physique ou morale, son activité, sa date de création, ses organes de direction et d'administration, ainsi que l'existence ou non d'une procédure collective. Toute personne peut obtenir gratuitement un extrait Kbis d'une entreprise mais les coûts des formalités d'inscription au RCS – immatriculation, modification, dépôt d'actes – dépendent du statut juridique de l'entité.

### Participation de Mayotte au salon de la plongée sous-marine

Le Comité départemental du tourisme de Mayotte (CDTM) ainsi que six clubs de plongée ont participé à la 17<sup>e</sup> édition du salon de la plongée sous-marine organisée à Paris du 9 au 12 janvier. Avec son lagon qui abrite plus de 750 espèces de poissons, 300 variétés de coraux et 22 espèces de mammifères marins, Mayotte aspire à se positionner comme une nouvelle destination de tourisme maritime et sous-marin.

## Inaugurations d'infrastructures sociale et scolaire

Lundi 26 janvier a été inaugurée l'extension du collège de Doujani. Neuf salles de classes supplémentaires ont été créées ainsi qu'un nouveau plateau sportif. L'ensemble a coûté 2,8 millions d'euros et répond à des techniques de construction en dur rapides et respectueuses des normes environnementales. Composé désormais de 73 classes pour 1 915 élèves, le collège de Doujani devient le plus grand établissement de ce type à Mayotte.

En outre, mercredi 28 janvier a été inauguré le nouvel Etablissement de placement éducatif (EPE) à Tsoundzou 2. Prévu pour douze places, contre sept dans le précédent, ce nouveau centre accueillera des mineurs délinquants placés par les services de la protection judiciaire à la jeunesse. Une équipe d'éducateurs spécialisés et de psychologues encadre le dispositif. L'agrandissement de la capacité d'accueil de l'EPE est une réponse à la faiblesse des structures de placement pour les jeunes récidivistes sur l'île.

## PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		déc.-14	118,2	0,1%	0,7%
<b>Chômage</b> (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		nov.-14	10 015	1,9%	16,5%
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-14	36 772	-6,9%	-34,9%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept.-14	352 332	-	26,8%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-14	1 274	124,1%	466,9%
		cumulées	sept.-14	5 656	-	24,9%
	Taux de couverture	mensuel	sept.-14	3,46%	2,03 pt	3,07 pt
		cumulé	sept.-14	1,61%	0,22 pt	-0,02 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils <sup>(1)</sup>	mensuels	déc.-14	614	63,7%	21,1%
		cumulés	déc.-14	5 601	-	19,8%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-14	29 589	54,7%	7,7%
		cumulés	déc.-14	301 226	-	3,2%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	déc.-14	19,5	-24,5%	-24,6%
	cumulés	déc.-14	342,7	-	-1,9%	
<b>BTP</b> (Source : Douanes)	Importations de ciment <sup>(2)</sup> (en tonnes)	mensuelles	sept.-14	2 448	286552,2%	-74,7%
		cumulées	sept.-14	56 902	-	-3,8%
<b>Electricité</b> (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		sept.-14	40 349	0,3%	1,8%
	Consommation <sup>(3)</sup> (en Mwh)	cumulée	sept.-14	203 314	-	2,8%
<b>Hydrocarbures</b> (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	sept.-14	10 500	9,0%	12,1%
		cumulée	sept.-14	89 804	-	4,3%
<b>Automobile</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	sept.-14	267	-22,8%	8,1%
		cumulées	sept.-14	1 981	-	14,0%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuelles	sept.-14	930	17,6%	6,8%
		cumulées	sept.-14	7 065	-	5,9%
<b>Poissons d'élevage</b> (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	sept.-14	1,4	-25,1%	-
		cumulées	sept.-14	9,9	-	-84,3%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-14	14,2	-25,3%	-
	cumulées	sept.-14	105,1	-	-78,3%	

( 1 ) : Toute entrée ou sortie de navire ou d' avion représente un mouvement

( 2 ) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des do.

( 3 ) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011 . Les informations mensuelles ne sont plus disponibles .

# PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

\* hors prime d'Etat

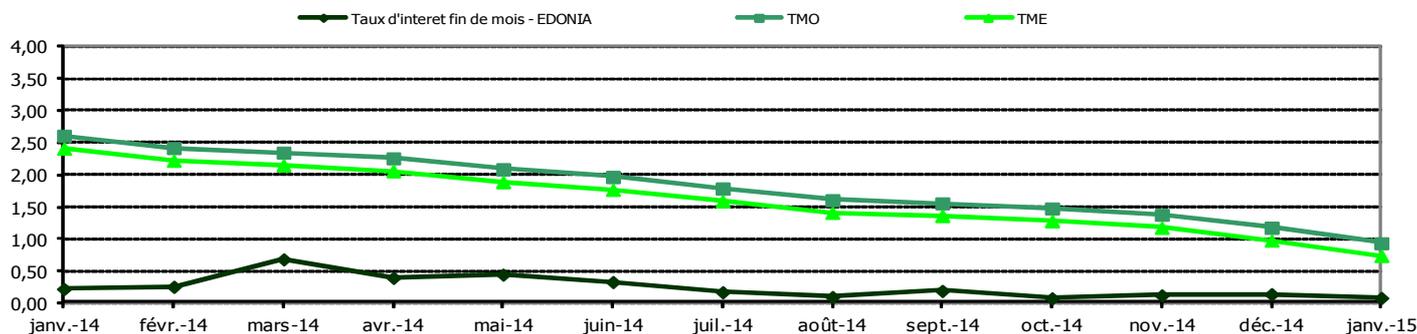
Taux d'intérêt fin de mois - EDONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0820%	0,1280%	0,1440%	0,0860%	0,0100%	0,0540%	0,1320%	0,2700%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1,28%	1,18%	0,98%	0,74%	1,48%	1,38%	1,18%	0,94%

## Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

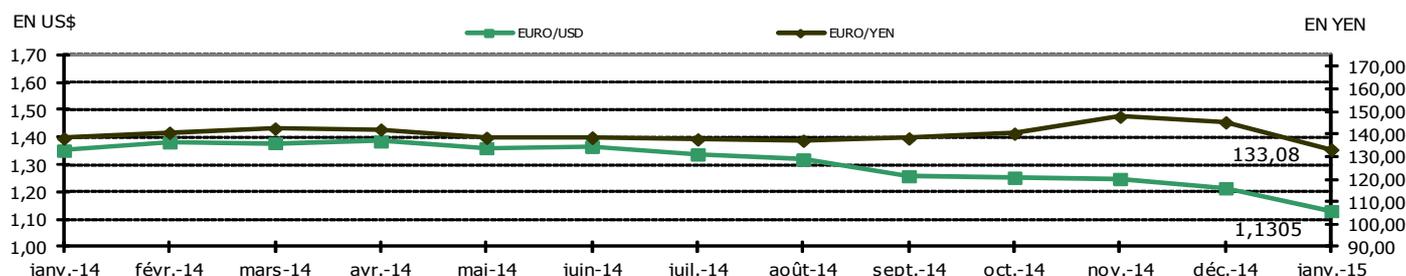
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1305	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,1028	EURO/SRD (Surinam)	3,7266
EURO/JPY (Japon)	133,0800	EURO/BWP (Botswana)	10,8792	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0214
EURO/CAD (Canada)	1,4323	EURO/SCR (Seychelles)	15,5068	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5003
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7511	EURO/MUR (Maurice)	36,8815	EURO/BBD (La Barbade)	2,2586
EURO/SGD (Singapour)	1,5292	EURO/BRL (Brésil)	3,0114	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1494
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,7636	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,1054	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3171,7606	EURO/XCD (Dominique)	3,0493	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

<b>1 EURO =</b>	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 18 février 2015 - Dépôt légal : février 2015 - ISSN 1240 - 280X